# 

* Date : 01-03-2023
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2023808100
* Auteur :

Justice de paix du canton d'Ixelles
Désignation
Justice de paix du canton d'Ixelles.
Par ordonnance du 23 février 2023, le juge de paix du canton d'Ixelles a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 de l'ancien Code civil et/ou à l'article 499/7 de l'ancien Code civil.
Monsieur Geoffrey Sciot, né à Ixelles le 20 août 1973, domicilié à 1050 Ixelles, Rue Maria Malibran 47 BE, personne à protéger, a été placé sous un régime de représentation.
Madame Catherine LIBOUTON, avocat, avocat dont le cabinet est établi à 1050 Ixelles, Avenue Louise 391/7, a été désignée en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.